



Programme d'actions 2015 - 2018 de la 3ème étape de l'Agenda 21 de l'Essonne

TRANSITION ÉNERGIE CLIMAT

Innovation en matière de financement du Conseil départemental : une émission obligataire socialement responsable

PORTEUR DU PROJET

Conseil général de l'Essonne – Direction des Finances et de la Commande Publique

LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS

Le département a décidé de faire appel à une notation extra financière pour évaluer son positionnement au regard d'indicateurs de développement humains, environnementaux et sociaux responsables. Cette notation permet de lancer par la suite une émission obligataire (sorte d'emprunt) à caractère environnemental et socialement responsable (dite ISR : Investissement Socialement Responsable ou encore « obligations vertes »), c'est-à-dire que certains investissements du Conseil général, répondant à des objectifs de développement durable, vont bénéficier de financements d'investisseurs qui répondent eux-mêmes à des exigences éthiques.

Cette action permet de recourir à des financements extérieurs en s'assurant du caractère éthique des financeurs du département. Ceux-ci se positionneront sur des projets répondant à des critères de développement durable.

Il permet par ailleurs de mettre en valeur les opérations d'investissement mises en œuvre par le département et relatives au développement durable.

LES BÉNÉFICES ATTENDUS

Environnementaux

§ Exigence de présence de critères environnementaux dans les projets financés dans le cadre de l'ISR (tels que des critères de performance énergétique (Effinergie +, HQE), la contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air, la mobilité durable (développement de liaisons douces, de transport en commun), le recours à des matériaux respectueux de l'environnement...).

Sociaux

§ Retombées sociales multiples différentes selon les projets. Par exemple, pour la création de l'EHPAD des Ulis, le résultat est un soutien aux personnes âgées, la contribution à l'insertion sociale des personnes éloignées de l'emploi (via le recours à des clauses d'insertion dans les marchés de travaux) etc...

Economiques

§ Financement d'une partie des investissements du département via une émission obligataire.

